



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE



Limoges, le 17 novembre 2014

le Recteur de l'académie de Limoges  
Chancelier de l'université

à

Madame et Messieurs les inspecteurs d'académie  
directeurs académiques des services de  
l' Education Nationale de la

- CREUSE
  - HAUTE-VIENNE
  - CORREZE
- (pour information)

Mesdames et Messieurs le Chefs d'établissements  
(pour attribution)

Division des personnels  
enseignants

Affaire suivie par

Geneviève Cadon

Nicole Néollier

Références

cellule coordination

Téléphone

05 55 11 42 07 ou 42 22

Télécopie

05 55 11 42 50

Mél

ce.diper@ac-limoges.fr

Site internet

<http://www.ac-limoges.fr>

Rectorat  
13 rue François Chénieux  
CS 23124  
87031 Limoges cedex 1

**Objet** : - Affectation des personnels enseignants du second degré, d'éducation et d'orientation à Saint-Pierre-et-Miquelon, et des personnels d'éducation et d'orientation à Mayotte - Rentrée 2015.

**REFER** : Note de service n° 2014-146 du 6 novembre 2014  
BO n° 42 du 13 novembre 2014.

J'ai l'honneur de vous rappeler la note de service citée en référence qui a pour objet de préciser les conditions dans lesquelles doivent être déposées et instruites les candidatures à une affectation à Saint-Pierre-et-Miquelon, et les candidatures à Mayotte .

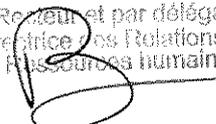
Peuvent faire acte de candidature pour Saint-Pierre-et-Miquelon, les personnels enseignants du second degré, d'éducation et d'orientation.

Peuvent faire acte de candidature pour Mayotte, les personnels d'éducation et d'orientation.

Les candidatures doivent être saisies par voie électronique sur le **site Siat** accessible à l'adresse : <http://www.education.gouv.fr> rubrique « personnels, concours, carrières » puis « enseignants » **entre le mardi 2 et le lundi 15 décembre 2014.**

Une fois édité, signé et complété avec les pièces justificatives (copies du dernier rapport d'inspection et de la dernière notice annuelle de notation) et après avis motivé du chef d'établissement ou de service, le **dossier de candidature** devra m'être adressé, par voie hiérarchique, à la division des personnels enseignants pour **le lundi 5 janvier 2015, au plus tard.**

Pour le Recteur et par délégation  
La Directrice des Relations  
et des Ressources humaines

  
Valérie BENEZIT



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE



Limoges, le 17 novembre 2014

le Recteur de l'académie de Limoges  
Chancelier de l'université

à

Madame et messieurs les inspecteurs d'académie  
directeurs académiques des services de  
l' Education Nationale de la

- CREUSE
  - HAUTE-VIENNE
  - CORREZE
- (pour information)

Mesdames et Messieurs le Chefs d'établissements  
(pour attribution)

Division des personnels  
enseignants

Affaire suivie par

Geneviève Cadon

Nicole Néollier

Références

Cellule coordination

Téléphone

05 55 11 42 07 ou 42 22

Télécopie

05 55 11 42 50

Mél

ce.diper@ac-limoges.fr

Site internet

<http://www.ac-limoges.fr>

Rectorat

13 rue François Chénieux

CS 23124

87031 Limoges cedex 1

**Objet** : Mise à disposition auprès de la Polynésie Française de personnels enseignants, d'éducation, d'information et d'orientation de l'enseignement du second degré – rentrée 2015.

**Réfer.** : Note de service n° 2014-147 du 6 novembre 2014  
BO n° 42 du 13 novembre 2014.

J'ai l'honneur de vous rappeler la note de service citée en référence qui a pour objet de préciser les conditions dans lesquelles doivent être déposées et instruites les candidatures à une mise à disposition auprès de la Polynésie Française pour la rentrée scolaire d'août 2015.

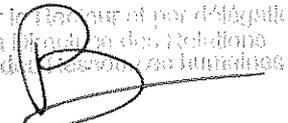
Peuvent faire acte de candidature, les personnels enseignants, d'éducation et d'orientation de l'enseignement du second degré.

Les candidatures doivent être saisies par voie électronique sur le **site SIAT** accessible à l'adresse : <http://www.education.gouv.fr>, rubrique " concours, emplois et carrières" puis "personnels enseignants" du **14 NOVEMBRE au 26 NOVEMBRE 2014**.

Une fois édité puis signé et après avis motivé et appréciation du chef d'établissement, le **dossier de candidature** devra m'être adressé, par voie hiérarchique, à la Division des Personnels Enseignants pour **le vendredi 5 décembre 2014**, terme de rigueur.

Le Vice rectorat de la Polynésie Française informera les intéressés par messagerie électronique, de la proposition d'affectation retenue **pour le 13 février 2015** au plus tard.

Pour le Recteur et par déléguation  
La Division des Relations  
et des Personnels Enseignants

  
Valérie BENEZIT